

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 2 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 2 juin À DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M^{me} le maire, le 26 & 27 mai 2020, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Céline Bernard. **Étaient présents** : Mme Céline Bernard, maire (*procuration*) ; M. Joël Deram, M^{me} Valérie Raclot, M. Roger Claudel, M^{me} Magali Royer, adjoints ; M. Claude Bouvier, M^{mes} Lydia Douche, Vanessa Caroillon, maires-délégués ; M. Mickaël Monguillon, M^{me} Céline Legoux, M. Stéphane Sanchez, M^{me} Mary-Claude Richard, conseillers municipaux. **Excusé** : MM. Jean-Manuel Boisset, Christophe Vermot-Sandoz, conseiller municipal, *procuration* à M^{me} le maire. **Absent** : M. Gilles Jacquin, conseiller municipal. M^{me} le maire ouvre la séance à 18 heures 10. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{me} Céline Legoux ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres,
Désignation des représentants du conseil municipal au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,
Désignation des délégués du conseil municipal dans les autres organismes (CDG 52, Correspondant Défense, Association des communes forestières),
Délégations du conseil municipal au maire. Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Fixation des indemnités des élus,
Approbation du renouvellement de la convention pour l'entretien des postes de relevage des eaux usées, des réseaux et des stations d'épuration,
Questions diverses.

N° 2020-06 Création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

Commission des finances : M^{me} le maire ; MM. les maires-délégués & M. Joël Deram.

Commission Animations & actions de proximité : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués ; MM^{mes} Céline Legoux, Magali Royer, Mary-Claude Richard & M. Christophe Vermot-Sandoz.

Commission des travaux & du cadre de vie : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués & M. Roger Claudel.

Commission Jeunesse, culture & associations : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués & M. Mickael Monguillon, M^{me} Magali Royer.

Commission de la communication : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués ; M^{me} Valérie Raclot & M. Mickael Monguillon.

Commission Environnement : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués ; MM. Jean-Manuel Boisset, Joël Deram, Christophe Vermot-Sandoz &.

Commission Culture, médiathèque & commémoration : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués & M^{me} Céline Legoux.

Commission Cimetières : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués & M. Jean-Manuel Boisset.

Commission des Bois : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués ; MM. Jean-Manuel Boisset & Joël Deram.

Commission Sécurité : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués & M. Roger Claudel.

Commission d'appel d'offres et de délégation de service public : M^{me} le maire ou son représentant ;

membres titulaires (3) : M^{me} Lydia Douche ; MM. Joël Deram & Roger Claudel ;

membres suppléants (3) : M^{me} Vanessa Caroillon ; MM. Claude Bouvier & Jean-Manuel Boisset.

Commission Santé : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués, M. Joël Deram ; M^{mes} Céline Legoux & Magali Royer.

Commission de l'Eau & de l'assainissement : M^{me} le maire ; M. & M^{mes} les maires-délégués ; MM. Joël Deram & Roger Claudel.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2020-07 Désignation des représentants du conseil municipal au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale.

- **Syndicat mixte des transports du pays de Langres (Linggo) :**

Titulaires (3) : MM^{mes} Valérie Raclot, Vanessa Caroillon & Lydia Douche.

Suppléants (3) : M. Joël Deram, M^{me} Mary-Claude Richard & M. Mickael Monguillon.

- **Commission locale du Syndicat départemental énergie & déchets de Haute-Marne (SDED 52) :**

Titulaires (3) : MM. Joël Deram, Roger Claudel & Jean-Manuel Boisset.

- **Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents :**

Titulaire (1) : M. Jean-Manuel Boisset.

Suppléant (1) : M. Claude Bouvier.

- **Syndicat intercommunal des eaux de Confevron :**
Titulaires (2) : MM. Joël Deram & Claude Bouvier.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2020-08 Désignation des délégués du conseil municipal dans les autres organismes (CDG 52, correspondant Défense, Association des communes forestières.)

- M^{me} le maire de Rolampont, en qualité de délégué du conseil municipal au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne.

- M^{me} Céline Legoux, en qualité de correspondant Défense.

- M. Jean-Manuel Boisset, en qualité de représentant de la commune à l'association des communes forestières.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2020-09 Liste de présentation pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Titulaires	Suppléants
Domicilié à l'extérieur : M. Claude Durné, Vesaignes	Domicilié à l'extérieur : M. Didier Henry, Villiers-sur-Suize
Bois : M ^{me} Mary-Claude Richard	Bois : M. Bernard Jacquottin
TFNB : M. Jacqueline Mariot M. Jean-Louis Cordier M. Roger Wertz	TFNB : M. Jany Michel M. Denis Floriot M. Richard Perret
TH : M. Charles Wehrung M ^{me} Mathilde Douche M ^{me} Claire Robin	TH : M. Joël Deram M ^{lle} Jacqueline Diot M. Gilles Jacquin
TFB : M. Jean-Michel Bligny M. Jean-Paul Dufresnes	TFB : M. Stéphane Sanchez M. Jacques Ranc
CFE : M. André Dehan M. Didier Conard	CFE : M. Jean-Louis Maillefert M. Claude Trinquesse

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2020-10 Délégations du conseil municipal au maire. Article L. 2122-22 du Cgct.

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux propriétaires et de répondre à leurs demandes ;

12° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° Exercer, au nom de la commune (*avis/Ccgl*), les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

14° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

15° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

16° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

17° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

AUTORISE M. le 1^{er} adjoint, pour la durée de son mandat, à exercer ces délégations en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2020-11 Fixation des indemnités des élus.

Indemnités allouées aux membres du conseil municipal		
Bénéficiaires	Base de calcul (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Montant mensuel brut (Pour information. Valeur du point d'indice au 1 ^{er} février 2017)
M ^{me} Céline Bernand, maire	43 %	1672,44 €
M. Claude Bouvier, M ^{me} Lydia Douche, M ^{me} Vanessa Caroillon, maires-délégués	17 %	661,20 €
M. Joël Deram, 1 ^{er} adjoint-délégué	17 %	661,20 €
M ^{me} Valérie Raclot, 2 ^e adjoint-délégué	17 %	661,20 €
M. Roger Claudel, 3 ^e adjoint-délégué	17 %	661,20 €
M ^{me} Magali Royer, 4 ^e adjoint-délégué	17 %	661,20 €
M. Jean-Manuel Boisset, conseiller-délégué	6 %	233,36 €
M. Céline Legoux, conseiller-délégué	6 %	233,36 €
M. Mickael Monguillon, conseiller-délégué	6 %	233,36 €

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2020-12 Approbation du renouvellement de la convention pour l'entretien des postes de relevage des eaux usées, des réseaux et des stations d'épuration (Veolia).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M^{me} le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 2 JUIN 2020 À 19 HEURES 10 MINUTES.

Le maire,